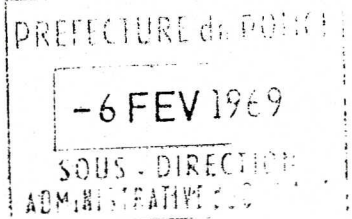


N O T E  
-:-:-:-



TITRE

" ASSOCIATION DES AVOUES DE LA SEINE "

SIEGE

Le siège social de l'Association est fixé à PARIS 48 rue de Rivoli. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la ville de Paris par simple délibération du conseil d'administration.

BUT

L'Association a pour but essentiel d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine moral de la COMPAGNIE DES AVOUES PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, en continuant à promouvoir parmi ses membres et ceux qu'ils s'adjoindront les règles de probité, de délicatesse morale et de respect du justiciable qui toujours, y ont été en vigueur. Elle a également pour but de faciliter à ses membres l'exercice de leur profession et leur éventuel passage dans la profession nouvelle envisagée par la Chancellerie. A cet égard et en dehors de toute recherche de bénéfice qu'elle s'interdit formellement, l'Association pourra assurer la gestion à prix coûtant de services généraux tels que études de jurisprudence et de doctrine, secrétariat occasionnel, services de photocopies, service de contrôle des frais d'actes, etc..... L'Association a également pour but d'aider ses membres en difficulté momentanée. Plus particulièrement elle s'emploiera à leur assurer une retraite convenable ; dans ce but elle s'efforcera d'obtenir s'il est possible le maintien du régime actuel et à défaut recherchera l'instauration de tout nouveau système au moins équivalent.

Pour réaliser cet objet, l'Association pourra prendre toutes les mesures matérielles nécessaires telles que embauche de personnel, location de locaux ou de matériel, achat de locaux nécessaires au fonctionnement de l'Association, achat ou location de matériel nécessaire, ouverture de comptes bancaires ou postal, sans que la présente énumération ait un caractère limitatif.

BUREAU PROVISOIRE

PRESIDENT	Monsieur Robert Marie François CHAIN
SYNDIC	Monsieur Henri Lucien Alfred MANSION
RAPPORTEUR, TRESORIER, SECRETAIRE	Monsieur Jean DUMAY
MEMBRE	Monsieur Marie Gustave Jacques BOURGAIN.

ASSOCIATION DES AVOUES DE LA SEINE

-----

PREFECTURE de POLICE  
-6 FEV 1969  
SOUS-DIRECTION  
ADMINISTRATIVE ET CABINET

LES SOUSSIGNES :

- 1°) Monsieur Marie Gustave Jacques BOURGAIN, Avoué de Grande Instance, né le 9 Avril 1885 à PARIS, demeurant à PARIS, 51 Bis rue Sainte Anne, de nationalité française
- 2°) Monsieur Robert Marie François CHAIN, Avoué de Grande Instance né le 9 Juillet 1899 à PARIS 8ème, demeurant à PARIS, 20 boulevard de Courcelles, de nationalité française
- 3°) Monsieur Henri Lucien Alfred MANSION, Avoué de Grande Instance né le 12 Avril 1908 à GENTILLY, demeurant à PARIS, 24 avenue Victoria, de nationalité française
- 4°) Monsieur Jean DUMAY, Avoué de Grande Instance, né le 22 Avril 1905 à PARIS, demeurant à PARIS, 79 rue de la Boétie, de nationalité française

Ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une Association qu'ils ont résolu de fonder.

*Paris le*

*- 6 FEV 1969*

*Bourgain*  
*Mansion*

Préfecture de Police  
Bureau des Associations  
Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901